

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 21 AOÛT 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier, maire ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
André Marion, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs Daniel Lemieux, directeur général adjoint - infrastructures, planification et développement, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14850_25-08-21
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14851_25-08-21
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14852_25-08-21

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 14 AOÛT 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 15 août 2025;

Il est proposé par : André Marion

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2025 soit approuvé.

POINT 5.1

DÉPÔT - DÉLÉGATION DE POUVOIR - LISTE DU COMITÉ EXÉCUTIF – JUILLET 2025

ATTENDU le règlement 1017-000 intitulé : « Règlement sur le contrôle budgétaire et la délégation de pouvoirs »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 du règlement 1017-000, la directrice du Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle, madame Isabelle Benoit, dépose, pour le mois de juillet 2025, les listes suivantes :

Loi sur les cités et villes article 477.2

- Liste de tous les bons de commande comportant une autorisation de dépenses, par approbateurs, au cours du mois de juillet 2025.

CE - 14853_25-08-21

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU (2025-VSJ-137)

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige des municipalités qu'elles procèdent à l'estimation de la consommation d'eau résidentielle par échantillonnage, au moyen de compteurs d'eau installés dans certaines résidences, conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025*;

ATTENDU QUE le *Règlement n° 0904-000 sur l'utilisation de l'eau potable et des infrastructures d'égout et d'aqueduc* encadre les exigences relatives à l'installation de compteurs d'eau résidentiels et non résidentiels;

ATTENDU QUE le 11 juin 2025, le Service des approvisionnements de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour la fourniture et installation de compteurs d'eau conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Madame Myriam Perreault du Service de l'environnement avant la période d'appel d'offres, est de 268 937,00 \$ incluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la conseillère de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle avant 10 h, le 18 juillet 2025;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)
Labrecque Langlois inc.	328 285,88 \$
Plomberie Lecomte inc.	268 503,25 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le service des approvisionnements, l'entreprise Plomberie Lecomte est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par : André Marion

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat de fourniture et installation de compteurs d'eau à l'entreprise Plomberie Lecomte inc. pour un montant de 268 503,25 \$ taxes incluses qui s'échelonnera de l'adjudication jusqu'au 30 juin 2026.

CE - 14854_25-08-21

POINT 7.1

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - DOSSIERS TXX42494 ET CEF76438

ATTENDU QUE le ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a officiellement accordé à la Ville une aide financière de 540 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), dossier TXX42494. Ce soutien permettra de réaliser les travaux de réaménagement de la chaussée sur le boulevard Jérobelle, entre le boulevard Maisonneuve et la montée Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE le ministre a officiellement accordé à la Ville une aide financière de 550 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), dossier CEF76438. Ce soutien permettra de réaliser les travaux de réaménagement de chaussée sur la rue Saint-Georges, entre les rues Vaillancourt et Bélanger;

ATTENDU QUE le conseil exécutif doit autoriser la signature des conventions d'aide financière, déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme cité en objet et définissant les obligations de chacune des parties;

ATTENDU QU'un exemplaire dûment signé, ainsi que la résolution municipale autorisant la signature des conventions, devra être retourné au ministre;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme autorise la signature des conventions d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

La Ville autorise la maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer tous les documents nécessaires en vue de donner effet à la présente résolution.

CE - 14855_25-08-21

POINT 7.2

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC - LOT PROJETÉ 6 692 287 - 451, RUE MELANÇON - PROJET DU NOUVEAU QUARTIER 50+ - AFFAIRES JURIDIQUES J-2025-028 - PROJET BA 2024-47

ATTENDU QUE, par sa résolution CM - 17722_25-08-05, le conseil municipal a approuvé une offre d'achat d'une partie du lot 2 142 015 correspondant au lot projeté 6 692 287, incluant le bâtiment situé au 451, rue Melançon, et les ententes nécessaires pour la construction d'un immeuble mixte incluant le nouveau Quartier 50+;

ATTENDU QUE, pour vendre l'immeuble, il est nécessaire de le retirer du domaine public, conditionnellement à la signature de l'acte de vente;

Il est proposé par : André Marion

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville retire du domaine public une partie du lot 2 142 015 correspondant au lot projeté 6 692 287 du cadastre du Québec, tel que présenté au plan à la présente résolution, incluant le bâtiment situé au 451, rue Melançon, conditionnellement à la signature de l'acte de vente donnant suite à la résolution CM - 17722_25-08-05.

POINT 8.1

DÉPÔT - DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES, MUTATIONS ET PROMOTIONS – 1^{ER} AVRIL 2025 AU 30 JUIN 2025

Les articles 71 et 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorisent le conseil de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser les dépenses à cette fin.

Le règlement 0947-000 décrète quant à lui les règles du comité exécutif en matière de ressources humaines, déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'embaucher des employés.

En vertu de cette loi et ce règlement, le Service des ressources humaines doit déposer une liste des embauches, des mutations et des promotions.

La présente recommandation vise la période du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025.

CE - 14856_25-08-21

POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Le président,

Marc Bourcier, maire

Le greffier adjoint par intérim,

Simon vincent

SIMON VINCENT, avocat